

NOTE SUR LE CONCORDISME

J'ai enseigné l'anatomie normale à la Faculté de médecine de Strasbourg et l'éthique à la Faculté de théologie catholique de l'Université Marc-Bloch de Strasbourg. Mon intervention renvoie donc à une expérience théorique et pratique bientôt cinquantenaire.

Les conflits qui auront émaillé mes rapports avec les autorités ecclésiastiques ou laïques locales ou romaines auront eu principalement pour objet les rapports du sujet et de l'institution.

Que ces rapports intéressent l'objet enseigné, c'est-à-dire la morale et l'éthique, ou qu'ils concernent ma propre fonction et mon activité d'enseignant-chercheur, il m'apparaît que les conflits advenus ici ou là sont inhérents à l'institution religieuse ou laïque soucieuses de « moraliser », c'est-à-dire de « valoriser » ou d'« érotiser » un savoir inventé ou prétendu révélé par une instance échappant *in fine* à toute remise en question.

Ce savoir sacralisé est fondé sur une interprétation qui se réclame d'une hiérarchie didactique autour de laquelle doit se réaliser l'idéologie cléricale.

Le gel du savoir ne concerne pas les effets de sens surgis à travers des interprétations opposées. L'université médiévale a ainsi connu la fécondité des *quaestiones disputatae*. Ce gel consiste, soit à sceller la signification d'un mot, soit à arrêter le sens donné et reçu d'un

syntagme. Ceux-ci sont présumés garantir la cohésion de « sujets » voués à l'emprise de la « religion » dont la stabilité est assurée « de ce que le sens est toujours religieux »¹.

Le corollaire de la religion se manifeste, lui, à travers le discours du concordisme. Celui-ci fait actuellement retour en Amérique du Nord avec la dispute du créationnisme biblique et de l'évolutionnisme darwinien. En quoi consiste ce concordisme ?

Le concordisme en théologie est défini par G. Belot « la théorie selon laquelle la foi et la science, étant toutes deux divines à leur manière, ne sauraient être en désaccord »².

Plus généralement selon C. Godin, « on dira qu'il y a *concordisme* chaque fois que l'on essaie de faire correspondre entre elles, membre à membre, deux séries d'énoncés appartenant à deux ordres différents »³.

L'histoire du christianisme est à ce titre centré par la crise galiléenne qui, dans un premier temps, voit la victoire des scolastiques et de l'Inquisition avant que ne triomphent le positivisme des Temps modernes et des Lumières puis le scientisme du XIX^e siècle, défini par Lacan comme l'idéologie d'une science sans sujet.

L'essence de la querelle galiléenne est traduite dans le texte du Saint-Office condamnant l'astronome en 1632 : « Nous prononçons, jugeons et déclarons que toi, Galilée, tu t'es rendu véhémentement suspect d'hérésie, à ce Saint-Office, comme ayant cru et tenu une doctrine fausse et

1. Jacques LACAN, « Lettre de dissolution », (5 janvier 1980), *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 318.

2. André LALANDE, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 1968, art. « Concordisme ».

3. Christian GODIN, *La Totalité. 2. Les pensées totalisantes*, Seyssel, Champ Vallon, 1998, p. 486.

contraire aux saintes et divines Écritures, à savoir : que le soleil est le centre de l'univers. [...] ⁴ »

Le Saint-Office, cependant, ne fait que répéter la dénonciation de Copernic par Luther, lequel voit dans le Polonais un « fou qui prétend bouleverser toute l'astronomie ! Mais comme le déclare l'Écriture, c'est au Soleil et non à la Terre que Josué a donné l'ordre de s'arrêter ⁵. »

Dans la crise galiléenne, les enjeux de l'opposition entre les Écritures et la science moderne naissante sont redoutables pour une institution fondée sur la lecture et l'interprétation. Si, en effet, une seule phrase du révélé divin reçu comme irréfragable est susceptible de mentir, l'apologétique s'effondre et la justification des valeurs morales avec elle.

Faute de pouvoir parer à ces menaces, il restera au catholicisme à proclamer l'infailibilité de l'interpréteur chef. Chassé des États pontificaux, le pape Pie IX convoque en 1869 le 1^{er} Concile du Vatican qui, croit-il, lui rendra une apparence du pouvoir temporel perdu, pouvoir confondu par ailleurs avec le pouvoir spirituel.

Voici le texte proclamant le dogme de l'infailibilité pontificale : « Nous enseignons que c'est un dogme révélé par Dieu : lorsque le pontife romain parle [*loquitur*] *ex cathedra* [...] il jouit [...] de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que soit pourvue son Église lorsqu'elle définit la doctrine sur la foi ou la morale ; par conséquent, ces définitions du pontife romain sont

4. Cit. et trad. par E. Vacandar, *Dictionnaire de théologie catholique* 6, 1915, col. 1073.

5. A. BOISCHOT, article « Copernic Nicolas », *Encyclopædia Universalis*, 4, 1970, p. 1000.

irréformables par elles-mêmes (*ex sese*) et non en vertu du consentement de l'Église ⁶. »

Il n'est pas inutile de rappeler que derrière ce coup de force qui cherche à identifier savoir et vérité au nom d'un sens originaire, se profile un sujet parlant.

La lecture de l'énoncé dogmatique laisse donc entendre que : « le sujet de cette opération ne se trouve pas seulement en position d'agent, mais en position de sujet déterminé par l'acte même qu'il porte, ce qu'exprime en latin ou en grec la diathèse moyenne, par exemple dans *loquor* ⁷. »

On soulignera donc qu'une institution, si fermée soit-elle, garde, quand elle se réfère à la parole, la trace d'un acte qui échappe au savoir et ne peut pas fonctionner comme la garantie d'une énonciation qui se signifierait elle-même.

L'énoncé reste donc en souffrance d'une signification ultime qui réaliserait le lieu d'une totalité où concorderait énoncés théologiques et scientifiques.

En fin de compte, ce trou dans l'énoncé apparaît, paradoxalement, comme la condition-même de possibilité de la lecture et donc de l'éthique qui préside au choix de prestations alternatives.

Roland Sublon

6. Heinrich DENZINGER, *Symboles et définitions de la foi catholique*, *op. cit.*, n° 3073-3074.

7. Ce texte non signé que l'on peut attribuer à Jacques NASSIF s'intitule : « Pour une logique du fantasme », *Scilicet* 2/3, Paris, Seuil, 1970, p. 223-273.